



**À CHAQUE MATIÈRE
SA DESTINATION**



Nouveautés importantes en 2023
Calendrier de collectes détachable à l'intérieur

Votre Guide de gestion des matières résiduelles
Saint-Rémi

MOTS DU PRÉFET ET DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2023 sera certainement marquante pour la MRC des Jardins-de-Napierville et l'ensemble des 11 municipalités de son territoire. Après avoir déclaré compétence exclusive pour la gestion intégrée des matières résiduelles, la MRC a conclu une entente avec la MRC du Haut-Richelieu pour une prestation de services par sa société d'économie mixte Compo-Haut-Richelieu à compter du 1^{er} janvier 2023.

Grâce à ce partenariat, les citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville auront en mains tous les services pour une gestion optimale des déchets et une diminution de la quantité d'ordures envoyées à l'enfouissement. L'une des principales nouveautés sera la collecte de matières organiques. C'est maintenant au tour de notre MRC de faire la connaissance de BRUN'O Lebac, le fameux bac brun. Il sera de la responsabilité de tous de veiller à le nourrir correctement afin qu'ensemble, nous contribuions à la production d'un compost de grande qualité pour nos jardins, nos espaces verts et nos terres agricoles.

Beaucoup de changements surviendront dès janvier et une période d'adaptation sera nécessaire. Le Guide que vous tenez entre vos mains vous servira d'outil de référence. Je vous invite à en prendre connaissance dès maintenant et à le conserver toute l'année.

.....

En tant que présidente du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc., il me fait plaisir, au nom de toute l'équipe, de souhaiter la bienvenue aux citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville au cœur de l'univers « Compo ».

Forts de plus de 25 années d'expérience, nous comptons fournir aux citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville les mêmes services de qualité que nous offrons aux citoyens des municipalités du Haut-Richelieu afin que « chaque matière arrive à la bonne destination ».

Quels que soient vos besoins d'informations, le site web ainsi que l'équipe de Compo sont à votre disposition. Vous trouverez tous les liens et références dans les prochaines pages de ce Guide ainsi qu'à l'endos.



M. Yves Boyer
*Préfet de la MRC des
Jardins-de-Napierville et
maire de Saint-Patrice-
de-Sherrington*



Mme Suzanne Boulais
*Présidente du conseil
d'administration de
Compo-Haut-Richelieu inc.
et mairesse de
Mont-Saint-Grégoire*

FAITS SAILLANTS

En 2023, tout va changer. Soyez prêts!

Dès janvier 2023

Déchets (détails p. 4)

- Bac sur roues conforme obligatoire.
- Aucun surplus ni gros rebuts déposés à côté n'est ramassé.
- Changement de jours de collecte pour plusieurs municipalités.
- Collecte aux 2 semaines toute l'année.

Gros rebuts non valorisables (détails p. 5)

- Collecte une fois par mois, à date fixe.

Matières recyclables (détails p. 6 et 7)

- Changement de jours de collecte pour plusieurs municipalités.
- Collecte aux 2 semaines toute l'année.
- Aucun surplus déposé à côté n'est ramassé.

Écocentres (détails p. 14 à 17)

- Accès aux 4 écocentres sur le territoire des MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville.

Dès février 2023

Matières compostables (détails p. 8 et 13)

- Début de la collecte des matières compostables dès février.

Tout au long de l'année

Réduire (conseils p. 18 et 19)



Voyez le calendrier détachable en pages 9 à 12.

Bac accepté

- Bac roulant de 240 L ou de 360 L vert ou noir avec prise européenne en bon état avec un couvercle.
- Maximum 2 bacs roulants conformes par adresse civique (par unité de taxation).
- Roues et poignées placées du côté de la résidence, couvercle fermé.
- Aucun déchet déposé à côté du bac n'est ramassé.

À compter de janvier, la fréquence de collecte sera aux 2 semaines.



*Credit photo :
Jessyca Viens Gaboriau*



Matières interdites

- Matières recyclables et compostables
- Appareils informatiques et électroniques
- Matériaux de construction
- Médicaments, seringues et autres déchets biomédicaux
- Meubles non rembourrés
- Pneus et pièces automobiles
- Résidus domestiques dangereux
- Terre contaminée

Quelques trucs et astuces

- Assurez-vous que toutes vos matières recyclables et compostables sont dans les bons bacs.
- Apportez tout ce qui peut l'être aux écocentres.
- Consultez la section Réduire de ce guide à la page 18.

Multilogements :

Les immeubles de 6 logements et plus disposent habituellement d'un conteneur de métal pour la disposition des déchets. Pour toutes questions, communiquer avec nous à compo.qc.ca/nous-joindre ou **450 347-0299 (1 800 324-0299)**.

GROS REBUTS NON VALORISABLES

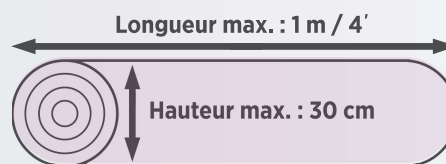
Les gros rebuts sont des objets qui ne sont pas admis avec la collecte régulière des ordures en raison de leur taille, de leur poids ou de leur volume.

Les gros rebuts non valorisables font l'objet d'une collecte spécifique une fois par mois. Ceux qui sont valorisables doivent être apportés dans les écocentres.

Matières acceptées

- Chaise d'ordinateur
- Divans, fauteuils, causeuses, poufs, etc.
- Matelas et sommier
- Tapis*
- Toiles de plastique, de vinyle ou de piscine*

**Coupés, roulés et attachés en rouleaux aux dimensions maximales suivantes :*



Évitez que vos articles soient exposés aux intempéries (pluie, neige, verglas).

Matières interdites

- Toutes matières ou objets valorisables, lesquels doivent être apportées aux écocentres (commodes, télévisions, matériaux de construction, etc.).

Multilogements

Dans les immeubles de 6 logements et plus qui disposent d'un conteneur métallique pour les ordures les gros rebuts ne doivent pas être déposés dans le conteneur, mais à côté.

MATIÈRES RECYCLABLES

Recycler plus et mieux!

Les contenants, emballages et imprimés recyclables doivent être mis au bac! Saviez-vous que près de 800 000 tonnes de matières en provenance des 23 centres de tri du Québec sont acheminées à des recycleurs chaque année? Ces matières sont réintroduites dans des procédés de fabrication de plusieurs usines au Québec, réduisant la demande en ressources naturelles. La récupération, c'est bon pour l'environnement et pour l'emploi

À compter de janvier, la fréquence de collecte sera aux 2 semaines.

Bac accepté

- Bac roulant de 360 L bleu ou gris avec couvercle bleu
- Roues et poignées placées du côté de la résidence, couvercle fermé.



Votre bac est muni d'une division? Voir la vidéo sur notre site web pour la retirer. Pour munir votre bac d'un couvercle simple, communiquer avec votre municipalité pour connaître les options disponibles.

À faire

- Rincez les contenants ayant contenu des aliments avec de l'eau de vaisselle.
- Défaites vos boîtes et écrasez vos contenants.
- Videz les sacs et les pellicules de plastique et rassemblez-les dans un même sac.
- Apportez les surplus de matières recyclables à l'écocentre.

Famille nombreuse? Vous pourriez recevoir un 2^e bac de récupération sans frais, sous certaines conditions. Complétez notre formulaire en ligne à compo.qc.ca/recuperation.



Matières recyclables acceptées

Papier et carton

- Journaux, circulaires et revues
- Livres, annuaires téléphoniques
- Boîtes de carton
- Cartons de lait et de jus (enlever les bouchons)
- Contenants aseptiques (type Tetrapak^{MD})
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Rouleaux de carton
- Boîtes d'oeufs

Verre

- Bouteilles et pots, quelle que soit la couleur

Plastique

- Bouteilles, contenants et emballages identifiés par un de ces symboles



- Bouchons et couvercles
- Sacs et pellicules d'emballage

Métal

- Papier et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles

Matières interdites

- Bouteilles, contenants et emballages identifiés par ce symbole 
- Plastique compostable, biodégradable ou oxobiodégradable
- Matériaux de construction (stores, revêtements de vinyle...)
- Déchets
- Jouets
- Tout ce qui n'est pas un contenant, un emballage ou un imprimé et qui n'est pas du plastique, du verre et du métal



Pour la liste des matières acceptées et d'autres conseils, consultez compo.qc.ca/recuperation.

MATIÈRES COMPOSTABLES

Nouvelle collecte à compter de février 2023!

BRUN'O Lebac est là pour vous accompagner avec la collecte de matières organiques (aussi appelées matières compostables). Vos déchets diminueront grandement et le compost obtenu sera très apprécié dans les plates-bandes et les champs de la région en plus d'être bénéfique pour l'environnement. C'est facile! Il suffit de déposer vos restes de table et vos retailles de fruits et de légumes dans Minibac avant d'aller nourrir BRUN'O. Vos résidus verts y seront aussi admis! Mais attention, n'y déposez pas de plastique, même s'il est « compostable » ou « biodégradable ». Enveloppez plutôt vos résidus alimentaires dans du papier journal ou des sacs de papier. Le résultat sera meilleur!

Bac accepté

- Bac roulant de 240 L brun portant le logo de BRUN'O Lebac en blanc à l'avant.

La fréquence de collecte sera aux 2 semaines jusqu'en mars et à chaque semaine d'avril à novembre.

Quelques trucs et astuces

- Placez du papier journal au fond de votre Minibac et de votre BRUN'O. Ceci absorbera l'humidité des résidus alimentaires et préviendra les odeurs et l'adhésion au fond du bac.
- Mettez votre bac en bordure de rue à toutes les collectes, même s'il n'est pas rempli.
- En présence de mouches à fruits ou d'asticots, aspergez vos bacs d'un mélange de vinaigre et de sel.
- Pour la liste des matières acceptées et d'autres conseils, consultez brunolebac.ca.



BRUN'O Lebac



Minibac

Multilogements

Toutes les maisons unifamiliales et les immeubles de 5 logements et moins auront accès à la collecte des matières organiques lors de la première phase d'implantation. Si vous habitez dans un immeuble de 6 logements et plus, vous recevrez votre bac lors de la phase 2 du projet. Les détails de cette phase seront annoncés au moment opportun.

CALENDRIER DE COLLECTES 2023

Ce calendrier s'adresse aux citoyens de
Saint-Rémi



Changements de jours de collectes
Collecte de gros rebuts chaque mois

Repérez cet icône  pour vos dates de ramassage de gros rebuts.

CALENDRIER DE COLLECTES 2023

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1		2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Déchets et matières recyclables :

Nouvelle journée de collecte. / Aux 2 semaines à l'année.

Gros rebuts non valorisables :

Collecte une fois par mois. / Voir p. 5 pour détails.

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

BRUN'O : Première collecte dès février.

Aux 2 semaines jusqu'en mars.

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

 Matières recyclables

 Matières compostables (BRUN'O)

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	BRUN'O : Chaque semaine jusqu'en novembre.					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	*25	26	27	28	29	30
31	BRUN'O : Aux 2 semaines jusqu'en mars.					

Matières recyclables :

Collecte du 25 déc. devancées au 22 déc.



Déchets

Gros rebuts non valorisables
Liste des rebuts acceptés page 5.

Feuilles

CONSIGNES POUR TOUTES LES COLLECTES

- **Apportez votre bac en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte, les poignées du bac du côté de la résidence.**
- Utilisez les bacs conformes admis pour chaque collecte et déposez-y uniquement les matières qui sont admises dans chacun d'eux.
- Placez votre bac sur votre propriété de manière à ne pas nuire à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite ni aux opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs.
- Laissez un dégagement d'environ 60 centimètres autour du bac pour que le camion mécanisé puisse saisir le bac avec sa pince. Assurez-vous de garder une bonne distance avec les voitures, les autres bacs, les poteaux et les bancs de neige.
- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Ne déposez pas de surplus à côté du bac, et ce, pour aucune collecte. Seul le contenu du bac sera vidé. Pour les matières recyclables, les surplus sont acceptés sans frais dans les écocentres.
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrerie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.



Matières organiques acceptées

Résidus alimentaires

- Aliments frits, huiles et graisses alimentaires
- Café, filtres à café, feuilles et sachets de thé
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Fruits et légumes
- Gâteaux, biscuits et bonbons
- Œufs et coquilles
- Pâtes, pain, céréales et riz
- Poissons et fruits de mer
- Produits laitiers
- Viandes et os

Résidus verts

- Feuilles et gazon
- Plantes, fleurs et mauvaises herbes
- Résidus de jardin
- Retailles d'arbustes et petites branches

Autres

- Papier et carton souillés par des résidus alimentaires
- Journaux et circulaires non glacés
- Essuie-tout et serviettes de table en papier
- Nourriture pour animaux

Matières interdites

Aucun sac de plastique, qu'il soit compostable ou biodégradable.



- Bouchons de liège
- Branches
- Couches et lingette pour bébé
- Huîtres et moules
- Matériaux de construction
- Médicaments
- Mégots et cendres de cigarette
- Verre

- Plastique (compostable, biodégradable, oxobiodégradable)
- Poussières d'aspirateurs et charpie de sècheuse
- Résidus domestiques dangereux
- Tampons et serviettes hygiéniques
- Tout ce qui n'est pas dans la liste des matières acceptées

Collecte de feuilles

Les feuilles d'automne seront collectées le samedi 4 novembre à compter de 7 h. Elles devront être amassées dans des sacs de plastique orange ou transparents ou encore des sacs de papier.



BRUN'OLEBAC

Consultez brunolebac.ca pour les dates des séances d'information et en savoir plus sur cette nouvelle collecte.

Complémentaires aux collectes à la porte, les écocentres contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les matériaux qui y sont apportés connaissent une seconde vie grâce à la récupération et à la valorisation.

Adresses



Écocentre Iberville

(bureau administratif)
825, rue Lucien-Beaudin
Saint-Jean-sur-Richelieu
347-0299



Écocentre Lacolle

8, rue du Parc-Industriel
Lacolle



Écocentre Saint-Luc

950, rue Gaudette
Saint-Jean-sur-Richelieu



Écocentre de Saint-Rémi

284, rue de l'Église
Saint-Rémi
(date d'ouverture
à déterminer)



Horaires

Les horaires sont sujets à changement. Consultez-les en ligne à compo.qc.ca/ecocentres.

Quelques trucs et astuces

- Assurez-vous de bien connaître nos règles d'accès et les matières admises, selon votre statut de citoyen ou d'entrepreneur.
- Ayez en mains votre permis de conduire et toute documentation nécessaire.
- Optimisez vos visites! Triez vos matières à l'avance, placez-les en fonction de leur point de dépôt sur le site. Voir le plan sur notre site web.
- Patience et courtoisie sont de rigueur.



Règles à suivre sur les sites

- Vous devez vous présenter personnellement à l'accueil à chacune des visites avec votre permis de conduire. Le certificat d'immatriculation du véhicule ou de la remorque peut être demandé.
- Un chargement jugé non conforme peut être refusé.
- Pour obtenir la gratuité des 3 accès annuels, **vous ne pouvez pas utiliser de véhicule ou de remorque d'entreprises. Ceux-ci sont toujours assujettis à la tarification.**
- Les transferts d'accès gratuits entre adresses ne sont pas autorisés.
- Un utilisateur ne peut pas se présenter avec son entrepreneur (enregistré ou non) et bénéficier de ses accès gratuits.
- Les camions à benne basculante de 6 roues ou plus sont interdits dans nos installations.

Situations particulières

En cas de circonstances particulières, il est possible de discuter avec un membre de l'équipe **avant** votre venue à l'écocentre en téléphonant au 450 347-0299.

Propriétaires d'immeubles

Vous devez apporter votre permis de conduire et le compte de taxes de l'immeuble pour l'année en cours à chacune de vos visites.

Entreprises

Certains écocentres sont accessibles aux entrepreneurs et individus réalisant des travaux contre rémunération à certaines conditions et dans le respect des règles et procédures en vigueur. Afin d'assurer une gestion efficace et une collaboration harmonieuse sur nos sites, nous demandons à tous nos clients corporatifs de signer une reconnaissance de nos règles et procédures. Les entreprises, de même que les véhicules et les remorques d'entreprises, sont toujours assujetties à la tarification (disponible sur le site web).

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONSULTEZ
COMPO.QC.CA

Matières acceptées gratuitement sans limite d'accès

Pour les citoyens des municipalités des MRC du Haut-Richelieu
et des Jardins-de-Napierville



Appareils informatiques
et électroniques



Feuilles, gazon
et branches



Matières
recyclables



Métal (électroménagers
et articles volumineux)



Peintures et huiles dans
leurs contenants d'origine



Néons et
fluocompactes



Piles



Pneus de voiture
sans jantes



Résidus domestiques
dangereux
(voir sites admissibles
sur le site web)

3 accès gratuits

par adresse de citoyens des municipalités des MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville, pour des volumes de 0 à 75 pieds cubes, pour l'ensemble de ces matières :



Béton, briques
et pierres



Laine
isolante



Bains, douches,
évier et lavabos



Matériaux
de bois



Céramique



Portes et
fenêtres



Meubles en bois
ou en mélamine

Autres matériaux
acceptés : gypse,
panneaux d'aggloméré,
revêtement extérieur

Bardeaux d'asphalte et
traverses de chemin de fer
(comptent pour 2 accès)

Une fois les 3 accès gratuits écoulés pour ces matières, des frais s'appliquent jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Voir la tarification sur le site compo.qc.ca/ecocentres.



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. »

Voici quelques gestes très simples à adopter pour réduire votre impact sur l'environnement et économiser.

Pour en savoir plus, consultez compo.qc.ca/reduire



Herbicyclage



Le gazon dans un camion, c'est terminé! Installez une lame déchiqueteuse bien affilée sur votre tondeuse (si elle n'en a pas) et laissez vos retailles de gazon au sol!

5 bonnes raisons d'herbicycler

- Contribuer à la lutte aux changements climatiques en réduisant le transport.
- Diminuer le tonnage et les coûts de traitement et d'enfouissement.
- Améliorer la qualité de votre pelouse et de votre sol.
- Réduire l'utilisation de sacs en plastique et économiser.
- Gagner du temps.



Compostage domestique

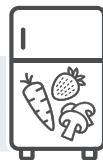


En compostant à la maison, vos résidus de légumes, de fruits et de jardin sont valorisés et peuvent ensuite être utilisés comme engrais naturel pour votre pelouse, vos plates-bandes et votre jardin.

Le compostage domestique et la collecte avec BRUN'O sont tout à fait complémentaires. Dans le bac brun, vous pouvez déposer plusieurs matières organiques qui ne se compostent pas à la maison. Pour plus d'informations sur le compostage domestique, consultez compo.qc.ca.



Gaspillage alimentaire



Saviez-vous qu'au sein d'un ménage canadien moyen, le gaspillage alimentaire représente 140 kg d'aliments jetés et une perte monétaire de plus de 1 100 \$ par an.

Pour éviter le gaspillage alimentaire, il existe différents trucs comme de faire l'inventaire du frigo et des armoires avant de se rendre à l'épicerie et de ranger les aliments devant être mangés rapidement à l'avant du frigo.

.....



Zéro déchet



Voici quelques conseils pour tendre vers un mode de vie zéro déchet.

- Refuser ce dont on n'a pas besoin.
 - Faire des achats usagés (friperies, petites annonces).
 - Utiliser un objet réutilisable plutôt qu'un jetable (ex. : rasoirs, tampons démaquillants, etc.).
 - Privilégier les achats locaux et en vrac.
-



Dons aux organismes communautaires

Avant de vous départir de vêtements ou de jouets en bon état, demandez-vous s'ils pourraient être utiles à quelqu'un d'autre. Plusieurs organismes communautaires recueillent, notamment grâce aux boîtes de dons, les articles en bon état pour les familles dans le besoin. Attention : les déchets, les objets brisés ou défectueux et les vêtements souillés ne sont pas acceptés.

Voir la liste des organismes communautaires sur le site web.

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONSULTEZ
COMPO.QC.CA

Restez à l'affût de toutes nos actualités!



450 347-0299 (1 800 324-0299)



PCF



Imprimé sur Rolland Enviro Print, fabriqué au Québec.
Ce papier contient 100 % de fibres postconsommation, sans chlore à partir d'énergie biogaz.
Il est certifié Garant des forêts intactes^{MC}.